



L'ARQUEBUSE DE DOUVAIN

Siège Social :

13 chemin des Afforets
74140 Douvaine

Courriel : president@arquebuse74.com

FF Tir N° 2074005 – FFTA N° 3374141 – APS N° ET000851

Douvaine le 16 juillet 2024

Politique de remboursement des frais pour les compétiteurs.

- Remboursement des engagements pour les départementaux.
- Remboursement des engagements pour les régionaux et les « France » si qualifié (hors repêchage)
- Remboursement des frais à hauteur de 100 euros pour les régionaux
- Remboursement des frais à hauteur de 400 euros pour les « France »
- Remboursement des frais à hauteur de 500 euros pour les championnats d'Europe engagement compris.
- Remboursement des frais à hauteur de 600 euros pour les championnats du Monde engagement compris.
- Remboursement de 1 000 euros maximum, engagements compris, pour la saison toutes disciplines confondues par tireur.
- Budget maximum de 12 000€ pour la saison 2024-25 tous tireurs confondus puis pour l'année suivante 20% du montant brut de la part club des licences. Le montant déterminé ainsi sera communiqué chaque début de saison.
- Les remboursements se feront en fin de saison soit courant août 2024 puis tous les mois d'août les saisons suivantes.
- La première année d'inscription au club en tant que licencié ne donne droit qu'à cinquante pour cent (50%) des remboursements.